



Sites Natura 2000 des dunes modernes littorales landaises

FR7200710 - L 01 - Arcachon à Mimizan Plage

(nom abrégé : L01). SIC (Site d'importance communautaire)

FR7200711 - L 02 Mimizan plage à Vieux Boucau

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 10/02/2016

FR7200712 - L03 Vieux Boucau à Hossegor

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 21 août 2006 (JORF du 2 septembre 2006)

FR7200713 - L04 Capbreton à Tarnos

Désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 7 juin 2011 (JORF du 7 juillet 2011)

Suivi des opérations de nettoyage manuel sélectif des plages



BILAN ANNEE 2018

PERSPECTIVES pour 2019

ONF – OCA -Agence LNA – UP littoral. Janvier 2019



Département
des Landes



Première partie : présentation des résultats

Nous donnons ici les résultats issus des fiches renseignées par les entreprises, complétées le cas échéant par des analyses personnelles, issue de notre connaissance de la problématique.

Les données OCA doivent faire l'objet de synthèses séparées.

Les suivis « ONF » ont pour la plupart consisté en visites ponctuelles, ne faisant pas l'objet de compte-rendu.

11) Résultats 2018

111) Volumes globaux et temps passé

D'une façon générale, les volumes récoltés ont été **supérieurs** à ceux de 2017 : **98189 litres en 2018** pour **76376 litres en 2017**. Ceci représente **28 % de plus** que l'année passée. Cette augmentation est liée aux pluies du printemps, et l'effet a été particulièrement marqué à Tarnos, avec en prime d'importants arrivages de bois flottés (en lien avec la proche embouchure de l'Adour).

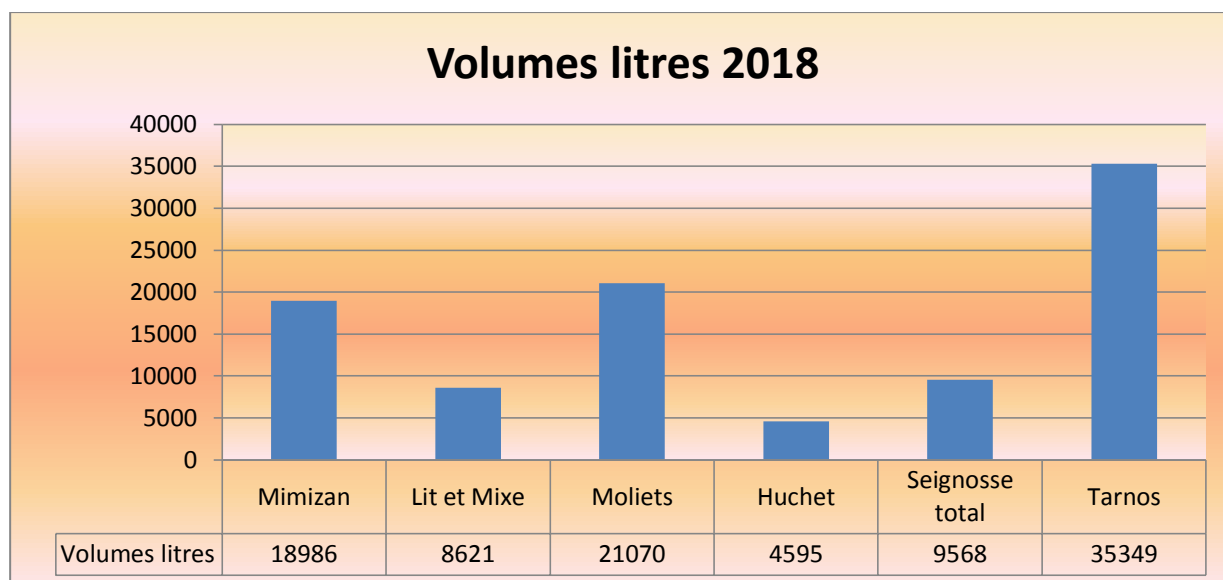


Figure 1 : Données brutes des volumes récoltés

Concernant le « profil » des volumes, il est à peu près semblable à celui de 2017, à l'exception de Lit-et-Mixe qui passe de 4120 l à 8621 l (+109 %) et de Tarnos, de 24934 l à 35349 l (+ 42 %).

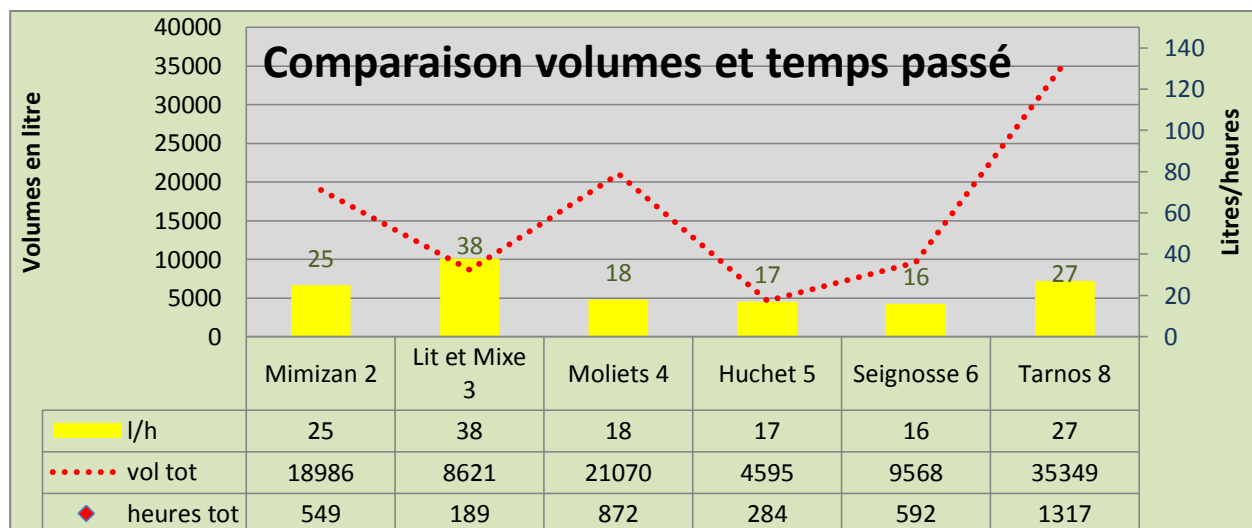


Figure 2 : Ce graphique présente le nombre d'heures consacrées à l'opération, les volumes totaux récoltés en litres, et le rapport du volume par le temps passé (en litres/heure).

On peut constater sur la figure 2 que les « rendements » semblent directement liés aux arrivages, ce qui est normal du fait que ces échouages correspondent la plupart du temps à un plus grand nombre de déchets volumineux.

Ceci étant, nous mettons en garde quant à la précision des données, qui peut varier selon la technique de récolte (utilisation de sacs ou de paniers et comptage au fur et à mesure, évaluation dans la benne, etc.), sans que l'on puisse donner une fourchette d'incertitude de ces données.

Les temps passés correspondent au nombre d'heures effectuées (ouvriers + encadrement), selon les indications portées dans les fiches. Les volumes sont également mentionnés dans les fiches de comptes rendus.

Enfin, nous avons mis en exergue le cas de Seignosse, où deux entreprises interviennent alternativement sur la même opération, et, théoriquement, dans les mêmes conditions.

Or, il existe une importante différence sur les volumes récoltés : la différence est tout de même de **170 %** entre le Colombier (**6983 litres**) et les Jardins de Nonères (**2585 litres**). C'est le seul exemple sur l'opération où nous avons deux entreprises œuvrant sur le même créneau, aussi est-il important de savoir quelle est l'origine de cette différence : évaluation des volumes ? Emprise de la zone traitée ? Un examen du temps passé amène une réponse. Pour **417 heures** déclarées par le Colombier, Nonères en a passé **176**, ce qui fait une différence de **136 %**. Rajoutons à cela un ramassage de **21 l/h** pour le Colombier, et **14 l/h** pour Nonères, et nous avons une explication plausible à cette différence. Une organisation certainement à revoir, mais aussi une insuffisance de moyens humains (14 personnels pour le Colombier, 5 pour Nonères). La petite augmentation du temps passé par Nonères (**6 h/jour**, contre **5 h** pour le Colombier) ne compense donc pas la différence de rendement.

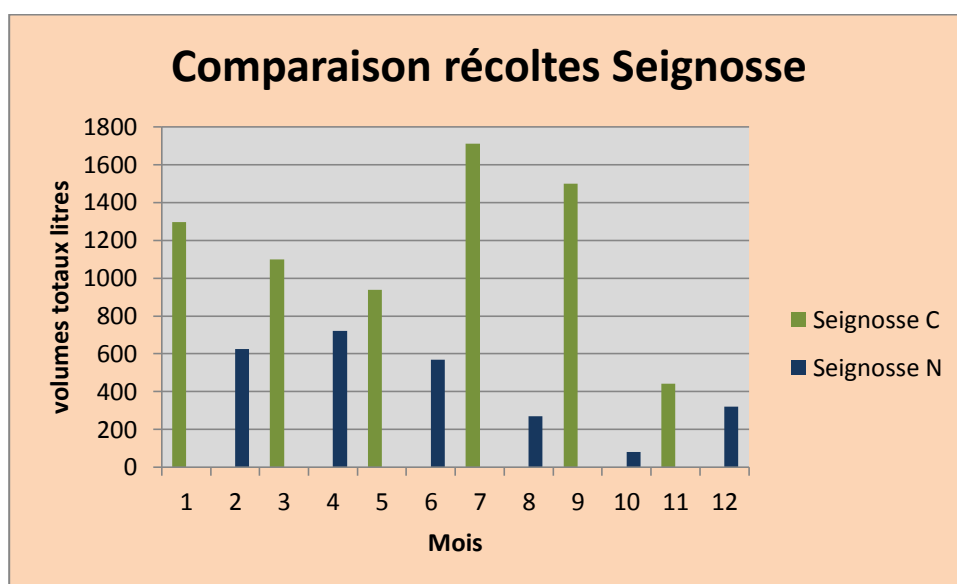


Figure 3 : comparaison des volumes totaux à Seignosse selon l'acteur (C = Colombier ; N = Nonères)

112) Répartition par mois des volumes globaux

L'année 2018 a été conditionnée par les fortes pluies de printemps, dont on retrouve les effets en particulier à Moliets et Tarnos en mai, à Tarnos en juin (pas de récolte à Moliets du fait de la protection du Gravelot à collier interrompu), et encore à Tarnos en juillet (alors que Moliets revient à un niveau « normal »).

On notera également les forts arrivages à Mimizan en janvier, qui ont nécessité de mener l'opération de nettoyage sur deux journées. Nous n'avons pas d'explication à fournir sur ces arrivages, que l'on retrouve toutefois en partie sur Lit-et-Mixe (janvier, mars). Néanmoins, fin 2017, d'importantes quantités ont été récoltées à Mimizan, et ce qui est observé en janvier 2018 est la suite logique de ce qui s'est produit précédemment.

A l'issue de l'été, les échouages ont été quasiment insignifiants sur tous les sites à partir de septembre.

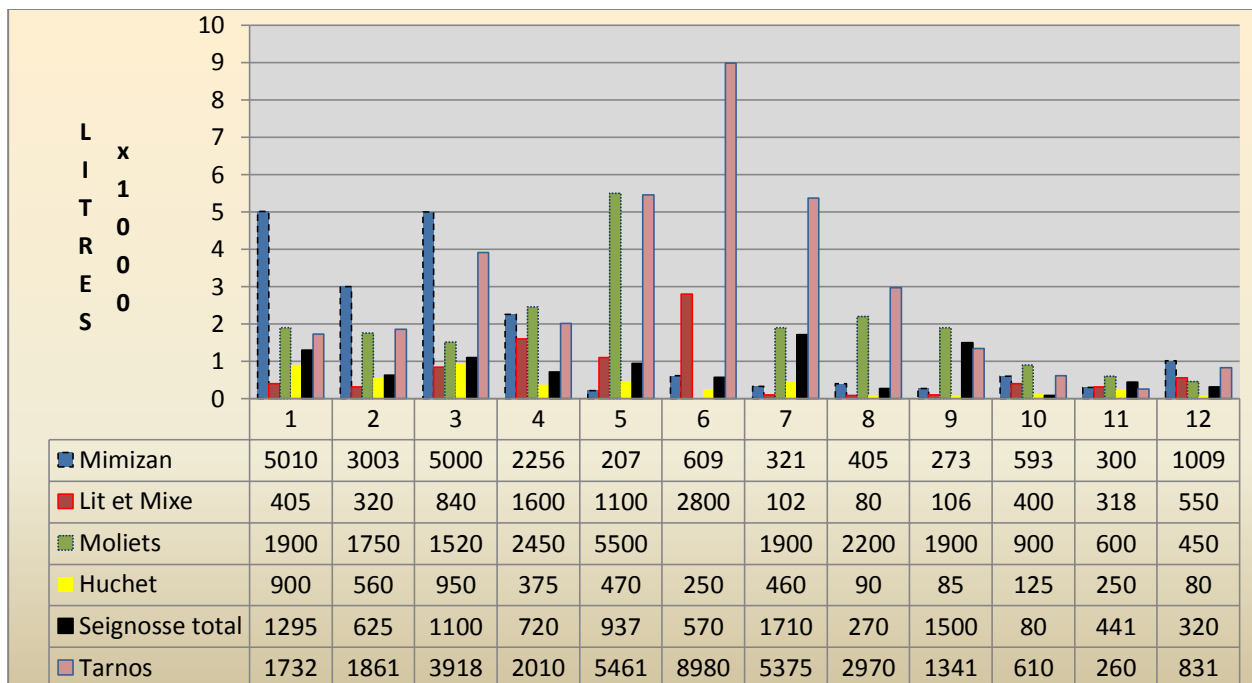


Figure 4 : représentation des volumes globaux par mois, selon les sites

113) Analyse détaillée des volumes

Volumes ramenés à un linéaire

Afin de pouvoir placer chaque site sur le même plan en termes de « taux de salissure », nous avons utilisé le critère mètres-cubes par kilomètre. En effet, les données globales ne sont pas significatives, car les longueurs de chaque chantier sont fortement variables (de 690 m à 3280 m comme indiqué dans le tableau).

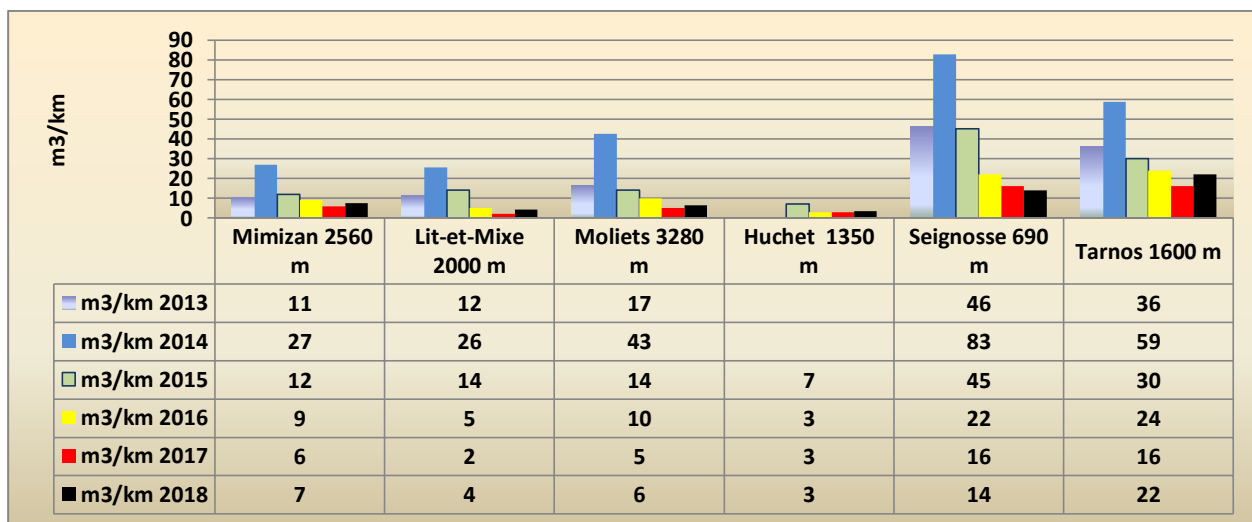


Figure 5 : comparaison des volumes en m3/km de 2013 à 2018

D'autres conclusions apparaissent alors, et mettent en lumière le fait que pour Mimizan, Lit-et-Mixe et Moliets, nous restons dans des niveaux d'arrivages au kilomètre tout à fait comparables, alors que les plages du sud sont beaucoup plus altérées : Seignosse accuse 2,5 fois plus de déchets que les trois précédentes, Tarnos quasiment 4 fois plus.

114) Evaluation des déchets issus de la pêche

Entrent dans cette catégorie, tous les déchets issus directement de la pêche (cordages, filets, bouts, bottes, gants ...), mais aussi ceux provenant de la marine en général et de la conchyliculture (supports pour naissains, casiers d'huîtres, supports, etc.).

L'analyse ci-après a été réalisée uniquement sur la base des fiches et mois présentant une évaluation ; nous arrivons à une moyenne de l'ordre de 35 %, si l'on exclut Mimizan, où les évaluations semblent un peu faibles.

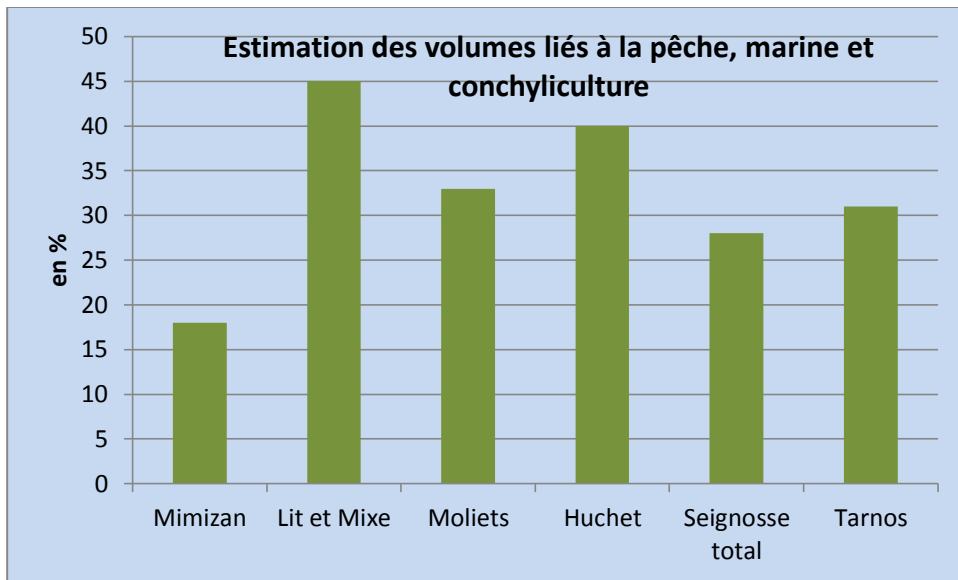


Figure 6 : estimation de la proportion des déchets issus des activités maritimes et d'élevage.

12) Quelques données sur le nettoyage mécanique

Il peut être intéressant de connaître les résultats de l'opération de nettoyage mécanique menée sous l'égide du Conseil départemental des Landes depuis 1992.

Rappelons ici que depuis deux décennies, tout est mis en œuvre, en particulier dans le cadre de Natura 2000, afin de **réduire les impacts** de ce type de nettoyage sur les milieux.

En termes d'élimination des déchets, les statistiques montrent qu'environ 10 000 m³ de « tout-venant » est enlevé et recyclé chaque année. De plus, le constat est fait que les volumes récoltés affichent une **tendance baissière**, ce qui est grandement satisfaisant, et peut également justifier l'intérêt de l'opération.

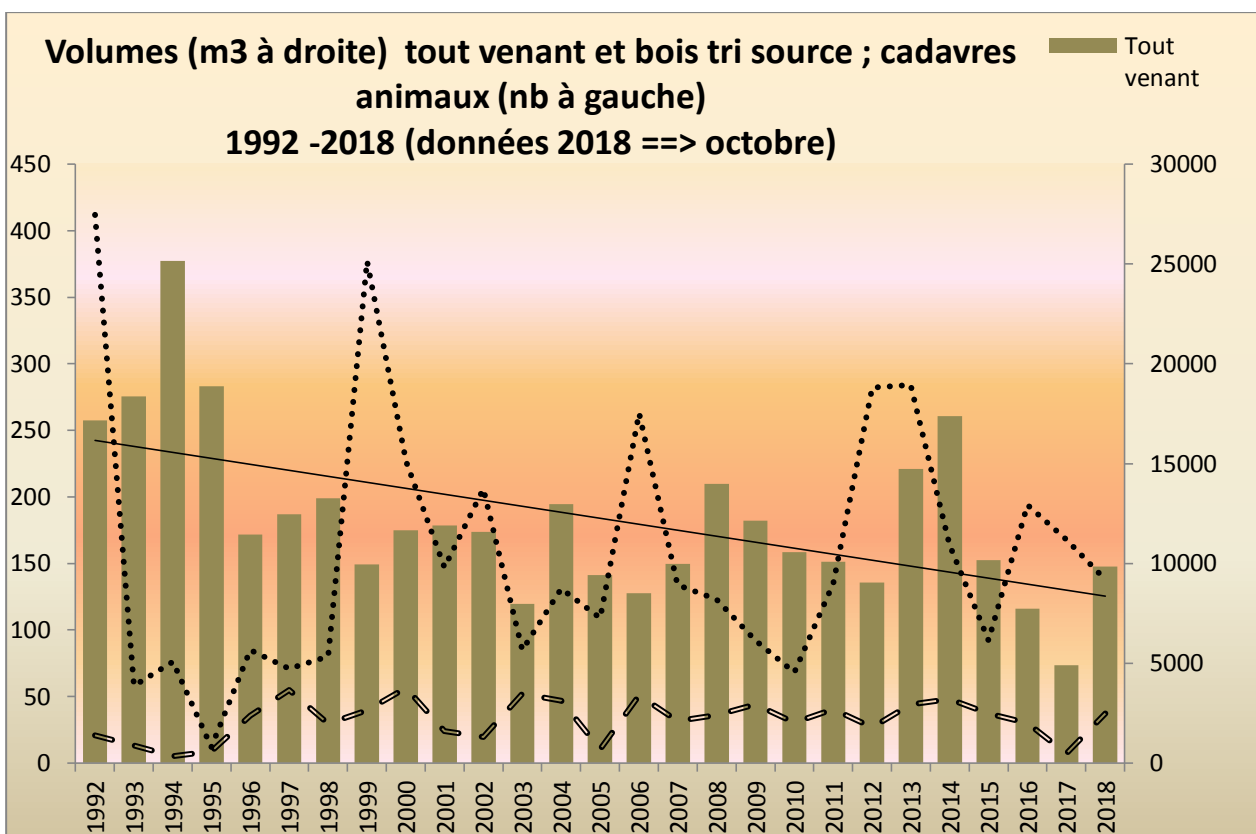


Figure 7 : données sur les récoltes du nettoyage mécanique de 1992 à octobre 2018

13) Types de macro-déchets

Nous avons commencé à établir une liste en 2014, elle est complétée chaque année.

Nous ne pouvons donner dans l'état actuel des connaissances, aucune indication précise sur l'évolution des types de macro-déchets.

Les données sont issues des comptes rendus, ainsi que d'observations faites sur le terrain, par conséquent sans critère pertinent permettant les comparaisons (voir également en annexe, une fiche aide-mémoire de synthèse a été préparée).

Les « cabanes de plage » ont tendance à se multiplier, et à affecter tous les sites. A cet égard, il semble important de relancer les réflexions les concernant.

Liste des macro-déchets collectés

<i>Mimizan</i>	<i>Lit et Mixe</i>
Aile modèle réduit avion	Bidons 10 l huile marine
Anatifes sur cordages	Bidons plastique 15, 20 l
Balises et flotteurs polystyrène et plastique (pêche)	Bouchons plastiques
Bidons plastique divers	Bottes plastique ²
Bouteille gaz	Bouée de pêche, bouées d'amarrage (pare-battage)
Bouteilles en verre	Bouteille gaz 13 kg
Bouteilles plastique	Bouteilles plastique, petits bidons ménagers
Bouteille d'oxygène	Bouteilles verre, bocaux
Caisses plastique (pêche)	Caisses plastique et casiers huitres, divers (pêche)
Chaîne tronçonneuse !	Cordages et bouts divers (pêche)
Conteneur poubelles	Déchets mobiliers plastique
Cordages et bouts divers (pêche)	Douilles de munitions, jupes
Déchets informatique, TV, balise détresse	Filets (pêche)
Drone	Gants (pêcheurs ?)
Filets (pêche)	Lampes, néons en verre
Galettes de goudron	Morceaux de barques
Grillage	Néons (ampoules)
Matériel fumigène	Roue voiture
Micro-billes	Sacs plastique
Palettes avec pointes	Trousse soins
Roues de bateaux (plastiques)	
Seringues	
Signal lumineux	

<i>Seignosse</i>	<i>Tarnos</i>
Balises flottantes polystyrène (pêche)	Ampoules, lampes, néons
Bidons plastique divers, seaux	Applicateurs tampons
Billes plastique blanches (provenant de STEP ?)	Barres métalliques, tôles, grillages...
Bombes crème chantilly, aérosols	Bidons métal
Bottes, chaussures	Bidons plastique
Bouchons plastiques	Bombes aérosol
Bouteilles en verre, fioles (bouchon métal)	Bottes, chaussures
Bouteilles plastique	Bouchons plastique, capsules
briquets	Bouteilles de gaz
Caisses plastique (pêche), poches à huitres	Bouteilles plastique, petits bidons ménagers
Camemberts station épuration	Bouteilles verre, fioles, perfusions, bocaux
Canettes métal, boites conserve	Briques « tétrapack »
Collecteurs conchyliculture (naissains)	briquets
Cordages et bouts divers verts, bleus... (pêche)	Caisses plastique, casiers, poches à huitres
Déchets voitures	Camemberts STEP
Douilles cartouches chasse, jupes	Canettes métal, boites conserve
Filets (pêche)	Casques chantier
Galettes fuel goudron	Cartouches imprimante
parasol	Cathéters et matériel perfusions
Poches plastique	chaise
Polystyrène, porexpan, polyuréthanes	Cordages et bouts divers (pêche)
Seaux peinture	Déchets mobiliers plastique/métal
Seaux plastiques	Douilles cartouche chasse
Seringues, kits perfusions	Fer, tôles, déchets ferraille
Tiges de cotons-tiges	Feux d'artifice (boîtes, étuis...)
Tôles	Fil de pêche

Tuyaux (alimentation eau)	Filets (pêche)
Observation de méduses, d'après photo (2015) : Rhyzostome ou « Poumon de mer ». Développement de « cabanes » et d'art « bois flottés »	Galettes fuel
	Gants manutention
	Morceaux de barques, polyuréthane, polystyrène, flotteurs
	Pneus, roues
	Pot de peinture
	Roquette, engin pyrotechnique
	Sacs plastique
	Sac ciment
	Seringues (cf perfusions)
	Tétra bricks (lait...)
	Trousse soins, tuyaux perfusions, plaquettes médicaments
	Tuyaux plastique (drainage ?)

Nous mentionnons ici des liens pour visualiser les types de macro-déchets liés au milieu marin, avec les bouées, cordages, casiers de pêche, filets, mais aussi supports pour la culture d'huitres et coquillages : <http://www.bys.fr/captage-ostreiculture-mytiliculture> .

De même les « camemberts » ou médias filtrants issus de stations d'épuration peuvent être [visualisés ici](#) ; mais on peut aussi faire une recherche sur un moteur avec « média filtrant photo ».

Pour les micro-billes un article sur Wiki : https://fr.wikipedia.org/wiki/Microbille_de_plastique

14) Observations complémentaires et synthèse

Les données dont nous disposons permettent d'obtenir des informations suffisamment précises pour apprécier l'aspect qualitatif et quantitatif des arrivages de micro et macro-déchets sur nos côtes. Néanmoins, il reste la problématique des micro-billes qu'il est impossible de récolter manuellement tant leur nombre est élevé¹ et leur taille petite.

Parallèlement au nettoyage manuel, la problématique des cabanes de plage (et de feux de plage parfois gigantesques) se développe, et doit amener à réfléchir à un protocole pour gérer de façon plus systématique ces constructions illicites. Le « *beach art* » suit également une forte progression, et il sera peut-être nécessaire de démonter plus systématiquement certaines « œuvres ».

La provenance de macro-déchets gagnerait à être étudiée plus précisément, afin de trouver des sources potentielles de financement selon le principe « pollueur = payeur ». On dispose d'une donnée assez solide sur les déchets issus de la pêche et la conchyliculture, qui représenteraient entre 30 et 40 % des volumes récoltés. Il est plus difficile d'évoquer en volume les médias filtrants (issus de stations d'épuration et/ou systèmes de filtration biologique), car ces objets sont peu volumineux, mais induisent des temps de collecte plus longs.

Une autre problématique peut concerner la notation entre gros déchets et macro-déchets. On peut avoir une idée assez précise des volumes représentés par des caisses, des bidons, bouées, filets, cordages... sans avoir à réaliser une collecte séparée. En pratique, ce qui ne rentre pas dans les sacs fait partie de la catégorie des gros déchets, et peut facilement être évalué. Il s'agit là d'une suggestion d'amélioration des fiches, visant à séparer la notation des sacs de celle des gros déchets.

La découverte d'engins pyrotechniques justifierait la rédaction d'une fiche de consigne s'appliquant en cas de découverte : en effet, des engins dangereux, récents ou anciens, sont régulièrement trouvés sur le littoral, et il est nécessaire de respecter les protocoles qui ont été définis en cas de trouvaille d'objet « suspect ».

Il ressort également des compte rendus que l'on a de plus en plus de bénévoles qui ramassent de leur propre initiative des macro-déchets : des tas sont présents, ou parfois des sacs, qui sont donc pris par les ouvriers des entreprises (ou pas ... on trouve des sacs ou des tas de déchets ensablés...). Il y aurait certainement de la communication à faire dans la direction des bénévoles, afin de leur expliquer la démarche en cours, et comment rendre leur implication efficace. La mise en place de « bacs à marée » pourrait constituer une opération à engager en 2019.

¹ A cet égard, voir le compte-rendu rédigé par le CD40 sur l'expérimentation de micro-criblage effectuée à Moliets en 2017.

L'amélioration des protocoles de suivis est également à envisager, tant au niveau des entreprises que de l'OCA et de l'ONF. Ce point est particulièrement important, et pourrait passer par une convention, qui définirait également diverses mesures de suivis (gestion des bois flottés, changement des panneaux, accès, etc.).

Enfin, le maintien des bois flottés conduit à des effets positifs sur les milieux dunaires, si l'on exclut la problématique évoquée plus haut des cabanes de plage. La principale contrainte reste l'érosion marine, mais en zone de répit d'érosion, comme à Tarnos, les dépôts de bois sur le haut de plage et la dune embryonnaire (laisses de mer) ont permis une meilleure stabilisation, et une amélioration de la diversité végétale et animale. Il resterait à perfectionner les dispositifs assurant le maintien sur le haut de plage des billes de bois de grandes dimensions (des essais ont été effectués à Ondres et Seignosse, et plus récemment à Cap de l'Homoy).

15) Propositions pour 2019

(en complément des points évoqués ci-dessus)

A) Organisation :

Il est proposé de maintenir, avec le Conseil départemental comme organisateur, une réunion-bilan intermédiaire, destinée également à rappeler les contenus des rapports et les protocoles de ramassage. Une réunion de début de campagne serait particulièrement utile, afin de recadrer les protocoles, les zones de nettoyage, le renseignement des fiches, les photographies (et leur transfert), etc. Voir ci-dessous.

B) Remarques générales

A la lecture des fiches de CR des entreprises, nous avons noté quelques points à améliorer :

- la numérotation doit parfois être précisée (rappel) : elle est ainsi constituée : numéro de lot – année- numéro de mois. Soit par ex : 2-2018-02 (il peut y avoir deux relevés par mois : dans ce cas → 2-2018-02a, puis 2-2018-02b (ou 1 & 2 au lieu de a & b).

- la notation des horaires (temps passés) a été améliorée. Il est important de repreciser qu'il s'agit du temps passé sur place (si on note un travail de 9 h à 12 h, cela fait 3 heures et non pas 3h X x ouvriers et cadres).

- les seringues ne semblent pas être systématiquement notées → ***il serait utile de rajouter une case dans la fiche.***

- concernant les panneaux, la situation s'est améliorée, et il serait utile pour faciliter le travail de rajouter une case à la fiche ; parallèlement à cette problématique, il conviendrait de définir qui pourrait se charger « en temps réel » du remplacement, du déplacement de ces panneaux le cas échéant.

- dans la case « contacts sur site », placer toutes les observations concernant le public, les questions posées, etc. ***Indiquer si dépliants diffusés (case ?)***

- dans les observations, penser à donner un minimum d'infos sur « l'ambiance du chantier » et les principaux macro-déchets récoltés, ainsi que les obs générales (arrivages de déchets, de bois, ensablement, érosion, etc...)

- **généraliser l'évaluation des volumes liés à la pêche** et conchyliculture (il s'agit bien sûr d'une estimation). Une méthode devra être précisée, car il n'est pas question de séparer les plastiques par origine ; cela restera de l'estimation (en % ?).

Sur le retour de données, le **poids des fichiers** est souvent très lourd. Il serait bon de proposer du format pdf pour les comptes rendus, et pour les images du jpg ne dépassant pas 500 à 700 ko par vue. De même, il convient de **rappeler les consignes de prises de vues** (cahier des charges). Certaines photos sont inexploitable. On rappellera que la photo de la récolte de la journée est indispensable. Il serait bon de repreciser avec les entreprises quels sont les attendus, tant en termes de prises de vue que de transfert des données. Par exemple, il est difficile la plupart du temps de visualiser des arrivages, la prise de vue étant trop en plan large ou a contrario en plan étroit. Parfois les vues prises zooment quasiment sur des détails, ce qui apporte peu d'éléments exploitables (sauf s'il s'agit de plantes).

Enfin, ne pas omettre de noter les espèces végétales ou animales patrimoniales (Gravelot, Euphorbe péplis...), et de photographier **toute espèce inconnue** pour identification.

C) Préconisations d'amélioration des fiches

Une proposition est faite ci-dessous, sur la base des points mentionnés plus haut.

Proposition de modification de fiche (les tailles des lignes ont été réduites)

Intervention	Heure de début			
	Heure de fin			
	Total heures passées			
Marées	Heures		Pleine mer	
			Basse mer	
	Coefficients			
Conditions météorologiques	1	2	3	Matin
				Après-midi
Nombre agents mobilisés	Encadrant(s)			
	Agent(s)			
TOTAL déchets	Nature des déchets			
	Verre	Métal	Tout-venant	
Volume (litres)	Volume (litres)	Volume (litres)	Volume (litres)	
	<i>Dont activité pêche</i>			
	<i>Dont tout-venant volumineux (n'entre pas dans les sacs)</i>			
<u>Contacts sur site :</u>				
<u>Nombre de seringues</u>			<u>Nombre prospectus diffusés</u>	
<u>Observations :</u>				

Rappel : photographies → penser aux photos avant-après, aux choses « extraordinaires » ou non identifiées, et à faire une photo de la « récolte » à la fin. On peut également placer des cases pour pointer les photos à réaliser systématiquement.

Seconde partie. Archive : présentation des protocoles

Les opérations de nettoyage manuel sélectif évoquées dans ce document sont pour la plupart placées en « hors contrats Natura 2000 », le Conseil départemental des Landes assurant la plus grosse partie de son financement.

Les opérations de suivi reposent sur trois axes :

- ✚ Un suivi « scientifique » mis en œuvre par l'Observatoire de la côte aquitaine (OCA),
- ✚ Un suivi « chantier » requis par le maître d'ouvrage auprès des entreprises chargées du nettoyage. Afin de pouvoir effectuer les contrôles précisés dans le cahier des charges du marché, nous présenterons l'extrait du CCTP évoquant cette opération,
- ✚ Un suivi « courant » demandé aux agents ONF afin de relever des compléments spécifiques. La synthèse est réalisée par le chargé de mission Natura 2000 au titre de l'animation des sites dunaires.

Terminologie : OCA = Observatoire de la côte aquitaine ; RNCH = Réserve naturelle du courant d'Huchet ; Nébria : association spécialisée entomofaune ; MNBA = Maison de la nature du Bassin d'Arcachon.

On précisera que le dispositif doit être globalement revu en 2017, dans le cadre d'une nouvelle convention ONF/OCA/CD40.

11) Suivi mené par l'OCA

Sites concernés

L'Observatoire de la côte aquitaine supervise le suivi écologique selon un protocole déjà rodé lors des opérations précédentes. Les agents de l'ONF sont désormais formés pour assurer les relevés flore prévus au protocole.

Concernant les relevés microfaune, l'ONF s'appuiera sur l'expertise de « Nébria » (Hervé Thomas).

Les bilans ne seront pas réalisés chaque année, mais au vu de données significatives.

Les sites concernés sont les suivants :

Lot 01

Opération : Zone témoin de non nettoyage DGA-EM

Longueur : 1000 m

2 Transects (installation et début de suivi le 26 juin 2013)

Lot 04

Opération : Nettoyage manuel – site de Moliets et Maâ

Longueur : 3280 m

2 Transects (installation et début de suivi le 26 juin 2013 – avec l'appui de la RN du Courant d'Huchet)

Lot 05

Opération : Nettoyage manuel – site du Courant d'Huchet

Longueur : 1350 m

Idem

Lot 08

Opération : Nettoyage manuel et mécanique – site de Tarnos

Longueur : 1600 m

2 transects + 2 témoins

Transects :

Deux transects de suivi sont positionnés sur chaque secteur. Sur le site de Tarnos, deux transects de suivi sont placés en zone de nettoyage mécanique (témoins).

Le long de chaque transect, deux placettes de suivi de la végétation (25 m²) sont repérées : une en haut de plage (proche du pied de dune) et l'autre en pied de dune végétalisée.

Tous ces éléments sont pointés par TDS ou GPS, et reportés sur photographie aérienne.

Suivis écologiques :

Les suivis réalisés sur les transects sont organisés de la façon suivante :

- **Suivi de la végétation** : 3 campagnes : mai - juillet – septembre. → Mesure du recouvrement et abondance-dominance dans les placettes de suivi. Suivi réalisé par l'ONF et la RNCH.
- **Suivi entomologique** : 4 campagnes : - mai - juillet – août - septembre. → Recensement arthropodes le long du transect. Suivi réalisé par Nébria avec l'appui de l'ONF et la RNCH.

L'analyse des données permettra d'apprécier à terme la différence de diversité selon les techniques de nettoyage.

On étudiera particulièrement l'évolution des populations d'espèces définies comme indicatrices par la MNBA :

Caractéristiques des lasses de mer :

- *Talitrus saltator* (Montagu, 1808). Amphipoda Talitridae
- *Phaleria cadaverina* (Fabricius, 1792). Coleoptera Tenebrionidae
- *Cafius xantholoma* (Gravenhorst, 1806). Coleoptera Staphylinidae
- *Phytosus balticus* Kraatz, 1859. Coleoptera Staphylinidae

Caractéristiques des bois flottés :

- *Callinemis atlanticus* Mosconi, 1996. Coleoptera Dynastidae
- *Mesites aquitanus* Fairmaire, 1859. Coleoptera Curculionidae

Espèces nécessitant lasses de mer et bois flottés :

- *Labidura riparia* (Pallas, 1773). Dermaptera Labiduridae
- *Eurynebria complanata* (Linné, 1767). Coleoptera Carabidae
- *Xanthomus pallidus* (Curtis, 1830). Coleoptera Tenebrionidae

12) Suivis des chantiers effectués par les entreprises

121) Entreprises concernées, localisations

(Nettoyage manuel des sites Natura 2000 uniquement ; à noter que le site de Moliets (lots 4 et 5) est également suivi par la Réserve naturelle du Courant d'Huchet).

N° lot	Intitulé du lot	Linéaire (m)	Détenteur
01	Nettoyage et collecte mécaniques	Non concerné	
02	Nettoyage manuel – site de Mimizan	2 560 m	ESAT Marensin
03	Nettoyage manuel – site de Lit et Mixe	2000 m	Alternative Espaces Verts
04	Nettoyage manuel – site de Moliets et Maâ	3280 m	COVED
05	Nettoyage manuel – site du Courant d'Huchet	1350 m	Jardins de Nonères
06	Nettoyage manuel – site de Seignosse	690 m	ESAT Le Colombier
07	Nettoyage manuel – site de Capbreton	Non concerné	
08	Nettoyage manuel – site de Tarnos	1600 m	ESAT Le Colombier
09	Transport, traitement et revalorisation des apports	Non concerné	

122) Cahier des charges

Ce qui suit est extrait du CCTP réalisé par le Conseil général des Landes dénommé « **NETTOYAGE DIFFERENCIÉ DU LITTORAL LANDAIS - MARCHE SUR APPEL D'OFFRES** (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics). Nous conservons les mêmes références de chapitres, mais aussi les argumentaires sur la motivation de l'opération, qui pourront le cas échéant être complétés auprès des intéressés. L'ONF peut être susceptible d'effectuer les contrôles requis pour ce CCTP (cf article 8.16).

8.1 - Objectifs du nettoyage manuel :

Le nettoyage mécanique est une méthode d'intervention incontournable compte tenu de l'ampleur des zones littorales landaises à nettoyer et des volumes annuels de déchets collectés (13 500 m³ en moyenne de 1998 à 2011).

Il présente néanmoins certaines caractéristiques qui peuvent être considérées comme dommageables pour l'environnement :

- Le fait de remuer le sable contrarie l'accueil d'espèces tant animales (abri, reproduction,...) que végétales, notamment les espèces pionnières de pied de dune,
- L'export de l'ensemble des éléments d'origine naturelle des lasses de mer modifie le milieu pour les espèces animales inféodées au milieu de haut de plage.

Pour remédier à ces effets, l'opération de nettoyage différencié proscrit, au titre du lot n° 1, toute intervention mécanique sur une bande de 5 m de large, pouvant être portée à 10 mètres, en haut de plage.

Le nettoyage sélectif peut donc être considéré comme une alternative crédible au nettoyage mécanique pour des secteurs jugés fragiles et/ou éloignés des zones de fréquentation touristique importante. Il permet de conserver toute la richesse et la diversité biologique.

- Le nettoyage manuel sélectif permet de conserver sur site les déchets d'origine naturelle (débris de bois, algues, petits cadavres d'animaux,...) dont l'intérêt est double :

* D'une part ils constituent une source de nourriture indispensable pour de nombreuses espèces dites « détritivores » voire même carnivores. Il s'agit souvent d'insectes qui recyclent des éléments organiques disponibles pour la chaîne alimentaire des écosystèmes littoraux.

* D'autre part ils constituent un abri pour les espèces animales (insectes,...) et un amendement pour les plantes du pied de dune (halophiles et nitrophiles),

- Le nettoyage sélectif consiste donc à ne collecter que les déchets non organiques, d'origine anthropique, et à laisser ceux qui sont d'origine naturelle et non-dangereux.

8.2 - Accès aux zones d'intervention

L'accès aux zones d'intervention se fera uniquement en utilisant les accès autorisés dans le cadre de l'opération de nettoyage différencié du littoral landais et repérés sur l'Annexe 2.

8.3 - Localisation des sites

Comme indiqué précédemment, les secteurs soumis à un nettoyage manuel relèvent, sauf s'agissant du secteur de Capbreton objet du lot n° 7, de zones du réseau Natura 2000.

Le choix s'est de plus porté préférentiellement sur des secteurs de dune en accrétion, c'est à dire non soumis à l'érosion marine (sauf lots n° 5 et 7).

8.4 - Largeur et longueur d'intervention

Dans la mesure où toute intervention mécanisée sera proscrite sur la zone, l'intervention manuelle concernera l'intégralité de la largeur de l'estran (soit une bande de 15 à 20 mètres de largeur) sur des longueurs variables selon les sites. Ces longueurs sont mentionnées dans le tableau en Annexe 2-1.

A noter que cette bande longitudinale n'est pas droite et qu'elle peut fluctuer avec le temps suivant les modifications morphologiques de l'estran.

8.5 - Cas particulier du site du Courant d'Huchet – lot n° 5

Le site objet du lot n° 5 n'est pas situé sur le littoral, et donc sur le Domaine Public Maritime, mais immédiatement à l'amont de l'embouchure du Courant d'Huchet dans l'océan atlantique.

Comme indiqué à l'article 7-4 du présent CCTP, ce secteur est soumis à des dépôts d'apports conséquents qui au gré des marées remontent le Courant d'Huchet pour se déposer sur quelques centaines de mètres en rives droite et gauche.

Compte tenu de l'image emblématique de ce secteur et du classement en Réserve Naturelle Nationale, ce site a été intégré à la présente opération.

L'attention des candidats est attirée sur les conditions d'accessibilité à ce site :

- aisées pour ce qui concerne la rive gauche depuis l'accès « Deléon » à Moliets-et-Maâ
- délicates pour ce qui concerne la rive droite puisque nécessitant un franchissement du Courant par les équipes d'intervention et les contenants de déchets, à partir du même accès de « Deléon ».

Le personnel de la RNCH se propose de mettre à disposition du prestataire, et pour chaque intervention, du personnel et des embarcations pour garantir le franchissement du Courant dans les meilleures conditions de sécurité et de respect des milieux.

Sur les plans objets de l'Annexe 2, figure un accès secondaire carrossable en rive gauche du Courant et permettant une évacuation plus simple des contenants de déchets.

8.6 - Circulation du titulaire du lot n° 1 (sauf lots n° 5 et 7)

Pour les besoins de son activité contractuelle, le titulaire du lot n° 1 sera inévitablement amené à circuler avec ses engins sur la zone objet du nettoyage manuel sélectif, afin de se rendre du Nord au Sud de cette zone.

Toutefois, il circulera le plus à l'ouest possible, sur sable humide afin d'éviter de modifier les caractéristiques de la zone objet de la présente consultation.

8.7 - Fréquences d'intervention

Les interventions seront programmées comme suit :

- 1 fois par mois pour les lots n° 2 à 6 et pour le lot n° 8,
- 1 fois par semaine d'octobre à mai pour le lot n° 7 – Site de Capbreton, de préférence en fin de semaine.

Le prestataire sera tenu d'établir trimestriellement son programme d'intervention et de le transmettre à une liste de contacts qui sera fournie par le Maître d'Ouvrage, au minimum deux semaines avant le début du trimestre concerné. Ce programme sera établi notamment en tenant compte des horaires et coefficients de marée, afin d'obtenir des conditions d'intervention adéquates.

En cas de retard constaté dans la transmission de ce programme d'intervention, le prestataire encourra les pénalités de retard prévues à l'article 12-2 du CCAP.

S'agissant des lots n° 2 à 6 et du lot n° 8, le pas de temps entre deux interventions devra être au minimum de 3 semaines.

En cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables (tempête, pluviométrie importante, ...), il pourra être admis un report de la date d'intervention. Le prestataire devra alors en tenir informés sans délai les contacts figurant sur la liste susmentionnée.

8.8 - Sélectivité du nettoyage

Le nettoyage manuel sera conduit de manière sélective de façon à séparer les grandes familles de déchets, selon la typologie suivante :

- Verres,
- Métaux ferreux et non ferreux,
- Tout-venant (plastiques, polystyrène, cartons, papiers, caoutchouc, ...).

Ces trois types de déchets seront collectés dans des contenants dont le choix est laissé à l'initiative des prestataires. Pour éviter de générer des volumes de déchets supplémentaires, ces contenants devront être réutilisables.

Le volume de ces contenants sera fixé par le prestataire, en tenant compte des impératifs de quantification fixés ci-dessous, et du poids potentiel de déchets.

Lors de la vidange de ces contenants dans les bennes, les prestataires veilleront à ce que les déchets de petites tailles ne puissent être mobilisés par le vent et éparpillés sur les routes lors du transport des bennes.

Pour la collecte éventuelle des seringues, les prestataires seront munis de boîtes spécifiques.

8.8.1 - Sélectivité du nettoyage- Cas particulier du site de Capbreton- lot n° 7

Comme indiqué précédemment, le site de Capbreton ne relève pas du réseau Natura 2000, mais correspond au cumul du linéaire des trois plages surveillées de l'Estacade, Centrale et du Prévent.

Le choix du manuel sur ce site est justifié par l'inaccessibilité aux engins motorisés.

S'agissant de secteurs fréquentés, l'ensemble des apports devra être collecté sélectivement, y compris le bois, dans les mêmes conditions et caractéristiques que les autres familles de déchets.

8.9 - Modalités d'intervention

De façon à ne pas endommager le pied de dune et éviter tout piétinement intempestif, l'intervention sera conduite en suivant les prescriptions suivantes :

- Travail par bandes longitudinales parallèles à la côte,
- Interdiction de monter sur la dune,
- Respect des espèces végétales (formation de dunes embryonnaires) et animales présentes sur site.

Par ailleurs, le prestataire est invité à proposer toute solution éco-responsable s'agissant des moyens utilisés pour le transport des agents et des déchets. Cette disposition entrera en compte dans les critères d'attribution des offres. Un mémoire spécifique sera rédigé et joint à l'offre.

8.10 - Taille des déchets collectés

Dans un souci d'harmonisation avec les clauses techniques du marché de nettoyage global et systématique du littoral, le prestataire sera tenu de collecter tous les déchets d'origine anthropique dont l'un des côtés, ou le diamètre, sera au moins égal à 5 cm.

8.11 - Quantification des déchets

Les trois types de déchets collectés, plus le bois à Capbreton, feront l'objet d'une quantification précise pour chaque intervention.

Cette quantification sera obligatoirement appréciée en termes de volume selon la capacité des contenants utilisés, et en terme de poids.

8.12 - Phases de test

Sur demande formelle du maître d'ouvrage, et au maximum deux fois par an, le prestataire pourrait être invité à affiner le tri des déchets tout-venant en séparant, dans des contenants distincts et en procédant à la quantification prévue ci-dessus, :

- les déchets issus de l'activité pêche (cordages, filets, bouées, caisses, ...),
- les autres types de déchets tout-venant.

8.13 - Cas particuliers des échouages

Les micro-cadavres (poissons, oiseaux, ...) seront laissés sur place car ils font partie de la chaîne biologique décrite ci-dessus, sauf pour le site de Capbreton.

En cas d'échouage de cadavres de dimensions conséquentes (mammifères marins, animaux domestiques ou d'élevage, ...) sur la zone, il pourra être fait appel aux moyens du titulaire du lot n° 1 pour procéder à l'évacuation vers la zone de dépôt adéquate, puis vers l'équarrissage.

8.14 - Devenir des déchets

Les contenants de déchets seront évacués de l'estran à chaque intervention.

Les déchets seront orientés en fonction de la typologie décrite ci-dessus comme suit :

- Verres déchetterie
- Métaux déchetterie
- Tout venant bennes disposées sur les aires de dépôt situées à proximité en respectant l'affectation des bennes

Les listes et les localisations des déchetteries et aires de dépôt figurent en Annexes 16, 13-1 et 2. A noter que l'accès à certaines déchetteries peut être payant pour les professionnels.

Le dispositif des aires de dépôt est décrit à l'article 6-15 du présent CCTP.

8.15 - Mesures de sécurité

Le prestataire veillera scrupuleusement à ce que son personnel soit équipé par ses soins de dispositifs de sécurité et de protection individuels adéquats en lien avec les risques présentés tant par le milieu que par la nature de l'intervention.

Les agents seront notamment équipés de gants, pinces, bottes ou chaussures de sécurité, vêtements de pluie, gilets réfléchissants, ...

Au moins un des agents sera équipé d'un téléphone portable et de la liste des numéros d'urgence et des numéros indispensables.

8.16 - Contrôles

Le Maître d'Ouvrage s'appuie sur les personnels de l'ONF et de la RNCH pour le suivi des opérations manuelles.

Des contrôles des prestations pourront être conduits par les agents de l'ONF, du Conseil général des Landes, des communes et EPCI concernés, de la DDTM des Landes et de l'ASP, organisme gestionnaire des crédits Natura 2000 pour le compte de l'Etat et de l'Union Européenne.

8.17 - Suivi scientifique

Le Maître d'Ouvrage et l'ONF se réservent le droit de mandater tout organisme scientifique afin de conduire un suivi et une évaluation de l'opération en terme de diversité biologique. Ce suivi sera réalisé notamment par des agents mandatés par l'Observatoire de la Côte Aquitaine.

Des placettes de suivi permanent seront installées pour évaluer les évolutions de la flore et de la faune du haut de plage. Ces placettes seront matérialisées par des piquets dont la conservation et le maintien devront être assurés.

18 - Information

Des panneaux d'information seront disposés par le Maître d'Ouvrage au nord et au sud des zones d'intervention. Ces panneaux expliqueront au public la nature et les objectifs du nettoyage manuel.

Le prestataire sera tenu de vérifier la présence des panneaux lors de chaque intervention et, le cas échéant, de signaler au Maître d'Ouvrage toute dégradation ou disparition.

Le Maître d'Ouvrage se réserve par ailleurs la possibilité de recourir aux services des titulaires du lot concerné pour le remplacement des panneaux.

8.19 - Compte rendu

Chaque intervention fera l'objet d'un compte-rendu détaillé adressé au Maître d'Ouvrage dans un délai maximum de trois semaines. Il sera établi sur la base du cadre type fourni en Annexes 17 au présent CCTP.

Ce compte-rendu devra notamment mentionner :

- Les dates et heures de début et de fin d'intervention,
- Les durées d'intervention totale et sur la plage,
- Les heures et coefficients de marée
- Les conditions météorologiques
- Le nombre d'agents mobilisés
- Les contrôles éventuels
- Le volume pour chaque type de déchet,
- Les mentions quant à des déchets particuliers ou dangereux,
- Les événements particuliers
- Une photo avant le début de l'intervention et dont l'angle de prise de vue et le cadrage devront être identiques à chaque fois, afin de mesurer mensuellement l'évolution du site.
- D'autres photos laissées à l'appréciation du titulaire pour illustrer les conditions de l'intervention.

123) Fiche compte-rendu (art 8.19)

Elles serviront de base à l'analyse présentée plus loin, des exemples sont placés en annexe. Cette fiche est transmise au maître d'ouvrage et aux personnes impliquées dans le suivi.

13) Suivi effectué par les agents de l'ONF

Il concerne tout à la fois les éléments mentionnés dans l'article 8.16 du CCTP, mais également la notation de certains éléments spécifiques, ainsi que l'appréciation technique des opérations.

La fiche est adressée chargé de mission Natura 2000, qui aura pour rôle d'effectuer le bilan annuel, sur la base des différents suivis collectés. Modèle en annexe.

Quelques compléments sont apportés ici afin de faciliter le renseignement de cette fiche :

Fiche n° : indiquer le numéro d'ordre de l'agent observateur ; ne pas oublier la date et le nom de l'observateur.

Photos : Prendre si possible une photo avant/après, depuis le même point à chaque fois, et dans la même direction (le nord). L'entreprise en censée réaliser également des photos.

Site :

Lot, commune entreprise, longueur : permettent d'identifier le chantier concerné.

Largeur approximative de l'intervention : estimer la largeur de la zone traitée depuis la dune ; cette valeur peut évoluer d'un ramassage à l'autre.

Remarque : toute remarque utile concernant les caractéristiques du chantier

Présence de piquets limites : leur présence doit être vérifiée chaque fois

Présence des panneaux d'information : leur présence doit être vérifiée chaque fois

Vérification de la conformité de circulation des véhicules assurant le nettoyage mécanique : ils doivent en effet passer le plus à l'ouest possible, et éviter de passer sur la partie traitée manuellement. De même, on vérifiera pour les opérations du lot 1 que la bande de 5 m est bien respectée.

Remarques : à faire notamment si réponse « non » aux critères précédents ; indiquer les mesures à envisager.

Conformité cahier des charges :

Accès : indiquer si l'accès prévu est respecté ; en remarques, préciser les difficultés rencontrées, le cas échéant, et les mesures à envisager.

Respect sélectivité : Un tri est prévu pour les trois catégories, rappeler si nécessaire l'importance de séparer les déchets (tout-venant □ bennes, le reste en déchèterie).

Evaluation volumes : vérifier les volumes des sacs ; on a souvent tendance à surestimer.

Remarques : si réponse « non », indiquer les mesures à envisager.

Observations spécifiques :

Espèces patrimoniales : à noter systématiquement l'Euphorbe péplis, le Pourpier de mer, le Diotis, le Lis Matthiole, le Gravelot à collier interrompu, ou toute autre espèce d'intérêt patrimonial. On indiquera également, le cas échéant, toute espèce peu commune, ou non identifiée (envoi de photos + échantillon pour identification).

Quantité, surface : à utiliser en fonction des caractéristiques de la station.

GPS : pointage de la localisation de stations isolées ou d'espèces (si l'espèce est présente sur tout ou une grande partie du site, pointage à effectuer vers le milieu de la zone).

Remarques : compléter les caractéristiques des observations, et les mesures à envisager.

Observations particulières :

On notera ici tout ce qui peut sembler intéressant, concernant la zone du chantier : dégradations, érosion, accumulation, abondance d'arrivages...

Objets singuliers trouvés :

Noter particulièrement les objets potentiellement dangereux (seringues, produits pyrotechniques, etc.), mais aussi des objets à identifier, des cadavres de mammifères marins ou d'espèces en quantité anormale.

Points forts de l'opération :

On appréciera ici globalement la qualité du nettoyage, des techniques employées, etc., en décrivant brièvement ces points

Points à améliorer, problèmes rencontrés :

Insister ici sur les suggestions discutées avec l'entreprise, pouvant conduire à une amélioration ; évoquer le cas échéant, les difficultés rencontrées, les problèmes particuliers...

(fiche en annexe)

Le chargé de mission Natura 2000,

Gilles Granereau

Janvier 2019

Fiche de suivi des actions de nettoyage manuel - ONF

Fiche de suivi des actions de nettoyage manuel - ONF					
Fiche n°	DATE	OBSERVATEUR (s)			
Site					
Lot	Commune	entreprise	linéaire (m)	Largeur approx intervention (m)	Remarques
	Présence des piquets limites	Présence des panneaux d'information	Circulation véhicules lot 1 (respect art 8.6==> à l'W de la zone)		Remarques
OUI					
NON					
Conformité cahier des charges					
	Respect accès	Respect sélectivité (verre/métal/TV)	Evaluation volumes	Evaluation poids	Remarques
OUI					
NON					
Observations spécifiques					
Observation espèces patrimoniales (nom)	Quantité	Surface	GPS X	GPS Y	Remarques
Observations particulières (en clair : dégradations constatées, érosion, accumulation...)					
Objets singuliers trouvés (à identifier, seringues, etc.)					
Points forts de l'opération					
Points à améliorer, problèmes particuliers					

Troisième partie : Planches photographiques

Lot 2 Mimizan



Février : belle récolte !



Mars : rebelote



Mai



Aout : des déchets sur la dune embryonnaire



Octobre



Novembre

Lot 2 Lit-et-Mixe



Janvier



Mars



Avril : ardoise de comparaison



Juillet



Octobre



Décembre

Lot 3 Moliets



Mars : érosion



Avril: collecte



Fin mai : aire fermée



Juillet



Septembre : cabane de plage



Décembre

Lot n° 5 – Huchet



Janvier



Mars



Avril



Juin



Août



Décembre

Lot n° 6 – Seignosse



Février



Avril



Juin



Août : cabane de plage, beach art



Octobre



Décembre : reste d'une cabane de plage après tempêtes

Lot n° 8 – Tarnos



Janvier



Février



Avril



Juin



Octobre : cabane de plage



Décembre : zone à Euphorbe péplis : progression du Diotis et de la Criste marine